

À QUELLE HEURE VIVRONS-NOUS DEMAIN ?

Roger Torrenti

Il fut un temps pas si lointain (jusqu'à la fin du XIX^e siècle en France) où nous vivions à l'heure du Soleil, à « l'heure locale » : les cadrans solaires rythmaient alors notre vie et il était midi lorsqu'il était « midi à notre porte », midi au Soleil... Une vie harmonieuse, en phase avec la nature, notamment avec la lumière prodiguée par le Soleil.

Puis est venu le temps, avec l'apparition des fuseaux horaires (et donc d'un « temps universel coordonné »), d'une « heure légale » identique pour un pays donné, comme la France métropolitaine, ou pour des zones de pays, dans le cas notamment de pays étendus en longitude (comme les États-Unis d'Amérique). Cette « heure légale » diffère de UTC±0 (écriture conventionnelle de l'heure du fuseau ayant pour méridien central celui de Greenwich) d'un nombre d'heures le plus souvent entier.



Figure 1

Si l'on considère la figure 1, représentant une répartition a priori logique des fuseaux horaires selon l'heure solaire de la majeure partie de son territoire, la France, comme l'Espagne et l'Algérie entre autres, devrait avoir pour heure légale UTC±0 (heure qu'a choisie le Royaume-Uni).

Oui mais... la France, après la Seconde Guerre mondiale a conservé pour heure légale « l'heure allemande » UTC +1 (ayant le méridien 15° E comme méridien central). La conséquence est simple : en France métropolitaine, l'heure légale est décalée, en base, de 1 h par rapport à l'heure solaire (en fait, si l'on tient compte de la correction de longitude et de l'équation du temps, le décalage maximal est d'environ 1 h 45 min à l'extrême-ouest du pays et de 45 min à l'extrême-est).



Figure 2

Rappelons par ailleurs que UTC+1 n'est pas seulement aujourd'hui l'heure légale en France et en Allemagne mais également dans de nombreux pays européens (figure 2) qui ont en commun, pour des raisons pratiques au niveau des échanges, « l'heure normale d'Europe centrale » (*Central European Time* en anglais). Le décalage cité est dès lors encore plus sensible qu'en France dans certaines régions, comme le nord-ouest de l'Espagne par exemple (1/2 fuseau horaire, soit 30 min, de plus).

Mais ce n'est pas tout ! De nombreux pays ont mis en place, depuis plus ou moins longtemps (en France ce fut en 1976 après une première expérience de 1917 à 1945) une « heure d'été » : on ajoute alors 1 h à l'heure légale, ce « changement d'heure » ayant pour objectif de réaliser des économies d'énergie. Cette disposition a donc encore accru le décalage entre l'heure solaire et l'heure légale : de fin mars à fin octobre, la France voit ainsi son décalage maximum s'établir à 2 h 45 min à l'extrême-ouest du pays où il sera midi solaire à 14 h 45 min heure légale...

Cependant, la plupart des pays ayant choisi de mettre en place un changement d'heure l'abandonnent peu à peu ; il ne reste plus aujourd'hui que l'Europe et l'Amérique du nord, et quelques rares autres pays, à ne pas l'avoir encore fait. Les économies d'énergie se sont en effet avérées négligeables (elles représenteraient en France moins de 0,02 % de la consommation énergétique¹), des effets néfastes étant en outre induits par le changement d'heure deux fois dans l'année sur « la santé publique, les conditions de travail et les modes de vie, l'agriculture, la protection de l'environnement et la sécurité routière »².

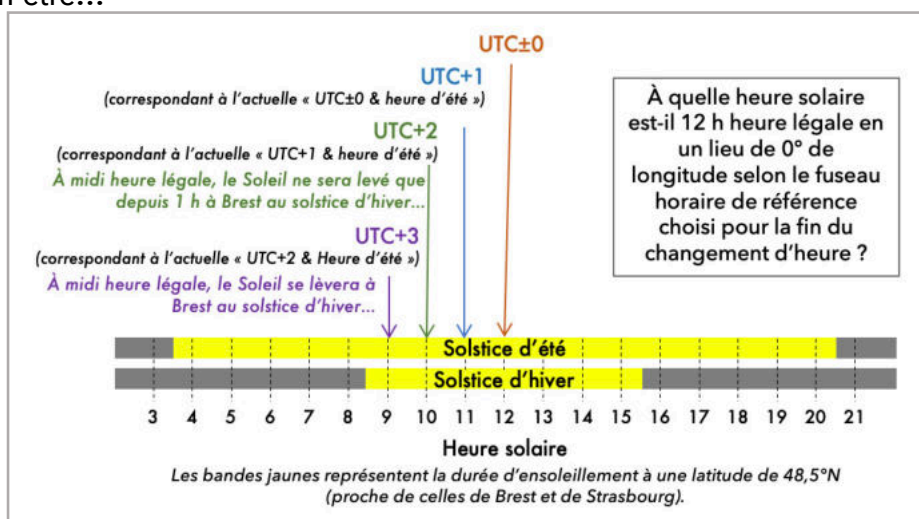
Au niveau de l'Union européenne (U.E.), le Parlement européen a finalement approuvé la suppression du changement d'heure saisonnier début 2019, s'appuyant notamment sur un sondage indiquant que 83 % des 4,6 millions de citoyens ayant pris part à ce sondage se prononçaient en faveur de cette suppression³. L'institution a précisé que « Les États membres garderont le droit de décider de leur fuseau horaire ». Les chefs d'État et de gouvernement doivent entériner cette décision et la rendre effective dans leur pays. Cela prend plus de temps que prévu, non seulement à cause d'autres priorités (pandémie, guerre en Ukraine) mais parce qu'il faut si possible, pour des raisons pratiques et économiques, convenir de décisions harmonisées, évitant un patchwork d'heures différentes en Europe. Et les décisions à 27 sont toujours longues...

Donc, tôt ou tard, le changement d'heure sera abandonné, mais au profit de quelle heure ? Sondés, les citoyens européens semblent préférer en majorité l'heure d'été toute l'année, mais chacun mesure-t-il bien l'impact d'un tel choix ou ne propose-t-il pas l'heure d'été parce qu'elle est associée à une saison de vacances, à un ensoleillement plus long, en deux mots à des journées plus agréables ? En outre la question est mal posée, notamment aux Français. La bonne question serait, comme l'a précisé le Parlement européen : « Quel fuseau horaire la France devrait-elle conserver toute l'année ? ». En effet, en posant la question ainsi, on ne présuppose pas qu'en France, choisir l'heure d'été toute l'année sous-entend que la référence actuelle à UTC+1 ne serait pas remise en cause, et que donc la France vivrait à l'heure UTC+2 toute l'année, c'est-à-dire qu'elle choisirait UTC+2 comme fuseau de référence !

Considérant ce qui a été présenté jusqu'ici et pour illustrer l'impact des choix possibles sur l'écart entre l'ensoleillement et notre vie de tous les jours, nous vous proposons de vous référer à la figure ci-dessous.

Si par exemple il était finalement décidé (dans un geste de « rapprochement » avec les pays d'Europe de l'Est) de choisir pour toute l'U.E. une heure correspondant actuellement à UTC+2 & heure d'été, c'est-à-dire en fait de vivre à l'heure UTC+3 toute l'année. Alors, à 12 h heure légale au solstice d'hiver, le Soleil commencerait à se lever à Brest⁴...

Le choix le plus en accord avec le bien-être des citoyens serait pourtant de choisir comme heure légale pour la France (et l'Espagne) UTC±0 toute l'année. Après tout, serait-ce vraiment pénalisant pour les échanges de convenir d'une répartition des fuseaux horaires conforme à la figure 1 ? L'avenir nous dira à quelle heure nous vivrons demain. En attendant il n'est pas interdit d'espérer, ni, surtout, de militer pour un choix privilégiant notre bien-être...



1 - Bilan énergétique de la France en 2014 - Insee - 2017

2 - Faut-il en finir avec l'heure d'été ? - Sénat - 1997

3 - Remo Hess - Ewige Ende der Zeitumstellung nicht vor 2021
Aargauer Zeitung - 2018

4 - Compte tenu de la correction de longitude et de l'équation du temps

Roger Torrenti roger@torrenti.net est l'auteur du MOOC Cadrons solaires <https://www.cadrons-solaires.info/> et le responsable éditorial du présent magazine